

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

NOTE DE SYNTHESE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 29 février 2012.

1) Election du secrétaire de séance.

Lorsque le président aura ouvert la séance, il sera procédé en conformité avec l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

2) Approbation du procès verbal de la séance du 28 septembre 2011.

Il convient d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil Syndical.

3) Prise en charge des zones humides.

Lors du conseil syndical en date du 28 septembre dernier, il a été envisagé que le syndicat, comme cela lui a été proposé par l'Agence de l'Eau, étende sa compétence aux zones humides ce qui est conforme à ses statuts.

La 1ere action serait de lancer une étude de zonage des zones humides.

Il y a lieu aujourd'hui de délibérer afin de prévoir les crédits nécessaires au budget et de solliciter les subventions qu'il est possible d'obtenir.

4) Demande de subventions : modifications

L'Agence de l'Eau, l'Entente Oise-Aisne et le Conseil Général de l'Oise nous ont demandé une autre présentation de nos délibérations de demande de subventions.

En fonctionnement, les subventions sont à solliciter sur leur montant T.T.C. aussi, convient-il de délibérer sur les mêmes demandes qui ont été effectuées sur le montant H.T.

5) Débat d'Orientation Budgétaire 2012.

Monsieur le président fera le point de la situation administrative du syndicat, sur les travaux réalisés et sur la situation financière.

Il vous proposera de poursuivre en 2012 le programme de travaux prévus dans la DIG.

Il vous proposera d'axer l'année 2012 sur l'étude hydro morphologique et les 2 projets d'aménagements prévus dans l'étude.

Aussi, si vous en êtes d'accord, sur l'étude des zones humides

Il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires

Ces dépenses seront équilibrées par les fonds propres du syndicat et les subventions obtenues ou à venir à hauteur de 80 %.

6) Questions diverses

- Proposition de définition de travaux
- Site Internet.